# **Insecticide Technique Lambda-Cy**

### Poudre

## POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF: Lambda-cyhalothrine 97.6 %

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29026 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

# LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

**DANGER** 



### **POISON**

ATTENTION : Irritant pour les yeux Peut sensibiliser la peau

CONTENU NET: 50-1000 kg

ADAMA Agricultural Solutions Canada, Ltd. 300 – 191 Lombard Avenue Winnipeg, MB R3B 0X1 1 855-264-6262

Pour de l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler PROPHARMA au 1-877-250-9291 (24 heures sur 24) En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1-800-535-5053 (24 heures sur 24)

#### MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication d'insecticides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

## **PRÉCAUTIONS**

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Peut sensibiliser la peau. Mortel en cas d'ingestion. L'absorption par la peau ou l'inhalation peuvent aussi être mortelles. ÉVITER TOUT CONTACT avec la peau ainsi qu'avec les vêtements. NE PAS inhaler le brouillard de pulvérisation.

Peut irriter les yeux. ÉVITER le contact avec les yeux. En cas d'exposition de la peau, du visage ou d'autres endroits sensibles, certaines personnes peuvent ressentir un picotement ou un engourdissement (paresthésie).

Porter des vêtements et un équipement de protection pour manipuler les contenants (casque, lunettes de sécurité, combinaison, gants en PVC ou en caoutchouc nitrile et bottes de travail). Lorsqu'on travaille avec L'insecticide technique lambda-cyhalothrine, il faut porter, en plus des éléments ci-dessus, un tablier en PVC ou en caoutchouc nitrile, un écran facial et des bottes de caoutchouc. Laver à fond les gants et les bottes avec de l'eau et du savon avant de les retirer. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Ne pas étendre la contamination aux endroits propres.

### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques.

NE PAS laisser les effluents contenant ce produit s'écouler dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

### **PREMIERS SOINS:**

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer IMMÉDIATEMENT avec un médecin ou un centre antipoison. Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Fournir un traitement symptomatique et de soutien, tel qu'indiqué; il n'existe pas d'antidote spécifique. Après l'ingestion, des adsorbants tels que le charbon activé peuvent être bénéfiques. En cas d'ingestion d'une grande quantité, un lavage gastrique peut être efficace s'il est administré dans les 4 heures suivant l'ingestion. Chez les humains, l'ingestion peut produire des symptômes non spécifiques, tels que nausée, vomissement, douleurs abdominales, diarrhée. Des doses plus grandes peuvent causer des troubles du système nerveux central, tels que tremblements, ataxie, faiblesse au niveau des membres, convulsions, coma et mort résultant de la dépression de l'appareil respiratoire. L'insecticide technique lambda-cyhalothrine est légèrement irritante pour la peau et les yeux, mais de petites traces sur la peau peuvent causer un picotement ou un engourdissement passager de la peau du visage (paresthésie).

## DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les fabricants de ce produit au Canada doivent éliminer les principes actifs superflus et les contenants en conformité avec la réglementation municipale ou provinciale. Pour obtenir des renseignements sur le nettoyage des déversements, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial.

#### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant scellé dans un endroit sûr, sec et bien ventilé, à l'abri du gel, de la lumière directe du soleil et à l'écart des sources de chaleur ou d'ignition.

## NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Pendant la décontamination, les opérateurs doivent porter les vêtements protecteurs décrits dans la section PRÉCAUTIONS ci-dessus. Les petits déversements de liquide devraient être absorbés avec de la vermiculite, de l'argile absorbante ou une autre matière inerte, puis éliminés comme des déchets solides, conformément à la réglementation provinciale. Les déversements plus importants peuvent être récupérés par confinement, puis pompés dans des barils. La zone contaminée peut être nettoyée avec de l'eau froide. Il faut faire en sorte que l'eau de lavage ou de rinçage ne puisse se déverser dans les systèmes de drainage de l'eau de surface (pour éviter les effets nocifs sur les poissons dans les cours d'eau avoisinants).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.